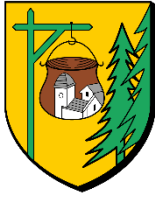




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210607_02

Séance du 7 juin 2021

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 17

Date de la convocation :

1^{er} juin 2021

Date d'affichage

du compte rendu :

14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un le sept juin, le à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ (à partir de 20h50), Joël ALPY, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK.

Était absent excusé : Camille BARBAZ (procuration donnée à Aurore BRULPORT), Pascale DUSSOUILLEZ (procuration donnée à Anne-Marie MIVELLE jusqu'à 20h50), Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

M. Olivier BLANCHARD a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Projet Centre bourg, délégation du conseil municipal
au maire pour l'attribution des lots « désamiantage »
et « démolition »**

M. le Maire informe avoir demandé à ce que les appels d'offres pour les lots « désamiantage » et « démolition » de la Maison Bourgeois soient lancés dès début juin afin d'attribuer les travaux en juillet et optimiser le calendrier du projet. La remise des offres pour ces lots est prévue fin juin.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des lots « désamiantage » et « démolition » du Projet Centre bourg, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE